

Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five



2016

Référence recommandée :

Agence Parcs Canada. 2016. Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five. Série de Plans d'action de la *Loi sur les espèces en péril*, Agence Parcs Canada, Ottawa, v + 28 pp.

Pour obtenir des exemplaires du présent plan d'action ou un complément d'information sur les espèces en péril, y compris les rapports de situation du COSEPAC, les descriptions de résidence, les programmes de rétablissement et les documents connexes sur le rétablissement, veuillez consulter le [Registre public des espèces en péril](#)¹.

Photos de la page couverture : © Agence Parcs Canada

Also available in English under the title:

“Multi-species Action Plan for Bruce Peninsula National Park and Fathom Five National Marine Park of Canada”

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de l'Environnement et du Changement climatique, 2016. Tous droits réservés.

ISBN : 978-0-660-06441-3

N° de catalogue : CW69-21/23-2016F-PDF

Le contenu du présent document (à l'exception des illustrations) peut être utilisé sans permission, mais en prenant soin d'indiquer la source.

¹ <http://www.registrelep.gc.ca/default.asp?lang=fr&n>

Énoncé d'approbation

L'Agence Parcs Canada a dirigé l'élaboration du présent plan d'action fédéral en vertu de la Loi sur les espèces en péril. Par la présente, la directrice de l'unité de gestion concernée approuve le présent document indiquant que les exigences prévues par la Loi sur les espèces en péril liées à l'élaboration du plan d'action ont été satisfaites.

Approuvé par :



Katherine Patterson

*Directrice d'unité de gestion, Unité de gestion de la baie Georgienne
et de l'Est de l'Ontario, Agence Parcs Canada*

Préface

En vertu de l'[Accord pour la protection des espèces en péril](#)² de 1996, les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux signataires ont convenu d'établir une législation et des programmes complémentaires qui assurent la protection efficace des espèces en péril partout au Canada. En vertu de la *Loi sur les espèces en péril* (L.C. 2002, ch. 29) (LEP), les ministres fédéraux compétents sont responsables de l'élaboration des plans d'action pour les espèces inscrites comme étant disparues du pays, en voie de disparition ou menacées, pour lesquelles le rétablissement a été jugé réalisable. Ils sont également tenus de rendre compte des progrès réalisés cinq ans après la publication du document final dans le Registre public des espèces en péril.

En vertu de la LEP, un ou plusieurs plans d'action présentent la planification détaillée du rétablissement élaborée dans le but d'appuyer l'orientation stratégique établie dans le programme de rétablissement de l'espèce. Le plan décrit ce qui doit être réalisé pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition (auparavant appelés buts et objectifs du rétablissement) établis dans les programmes de rétablissement, y compris les mesures à prendre pour aborder les menaces et effectuer le suivi du rétablissement des espèces visées, ainsi que les mesures proposées visant à protéger l'habitat essentiel qui a été désigné pour ces espèces. Le plan d'action comprend également une évaluation des répercussions socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant. Le plan d'action s'inscrit dans une série de documents connexes et doit être pris en compte en conjonction avec les rapports de situation du COSEPAC, les plans de gestion, les programmes de rétablissement et les autres plans d'action produits pour ces espèces.

La ministre responsable de l'Agence Parcs Canada (la ministre de l'Environnement et du Changement climatique) est la ministre compétente en vertu de la LEP pour le rétablissement des espèces se trouvant dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five, et a préparé le présent plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de rétablissement s'appliquant à ces parcs, conformément à l'article 47 de la LEP. Ce plan d'action a été préparé en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada, Pêches et Océans Canada et la province de l'Ontario, conformément au paragraphe 48(1) de la LEP. Parcs Canada a également collaboré, pour l'élaboration de ce plan d'action, avec Anthony Chegahno, représentant pour les espèces en péril de la Première Nation non cédée des Chippewas de Nawash.

La mise en œuvre du présent plan d'action est assujettie aux crédits, aux priorités et aux contraintes budgétaires des instances et organisations participantes.

² http://www.ec.gc.ca/media_archive/press/2001/010919_b_f.htm

Remerciements

Nous remercions tout spécialement Anthony Chegahno, représentant pour les espèces en péril de la Première Nation non cédée des Chippewas de Nawash, pour sa participation à l'atelier sur l'analyse des sites du plan d'action. Nos remerciements vont également aux partenaires ayant revu les versions provisoires du plan d'action : Environnement et Changement climatique Canada, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, Conservation de la nature Canada, Ontario Nature et Escarpment Biosphere Conservancy. La coopération et les données du Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Ontario ont permis l'élaboration de mesures et se sont avérées particulièrement précieuses.

Sommaire

Le *Plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five* s'applique aux terres et aux eaux se trouvant dans les limites du parc national de la Péninsule-Bruce (PNPB) et du parc marin national Fathom Five (PMNFF). Le présent plan satisfait aux exigences relatives aux plans d'action fixées dans la *Loi sur les espèces en péril* (article 47 de la LEP) pour les espèces qui requièrent un plan d'action et qui sont présentes de façon régulière dans ces parcs. Les mesures décrites dans ce plan vont également entraîner des avantages pour d'autres espèces qui sont régulièrement présentes dans le PNPB et le PMNFF et qui suscitent des préoccupations quant à leur conservation.

Lorsqu'il a été déterminé que les autorités d'un parc pouvaient mener des activités de gestion pour contribuer au rétablissement ou à la gestion de certaines espèces, des objectifs propres à ce parc ont été établis dans le présent plan et représentent la contribution du parc aux objectifs présentés dans les programmes de rétablissement et les plans de gestion fédéraux. Les espèces en péril, leurs résidences et leur habitat sont protégés par la réglementation et les régimes de gestion en place dans les parcs nationaux ainsi qu'en vertu de la LEP. Le présent plan énonce d'autres mesures qui contribueront à la survie et au rétablissement des espèces vivant dans les parcs. Ces mesures ont été élaborées en fonction des menaces et des activités précisées dans les évaluations de la situation des espèces et dans les documents de rétablissement fédéraux et provinciaux, ainsi que des connaissances sur la situation et les besoins de chacune des espèces présentes dans chaque site. Des mesures de surveillance des populations sont aussi précisées pour les espèces dont le rétablissement peut être favorisé par des activités de gestion dans les parcs.

Le présent plan d'action ne désigne aucun habitat essentiel. On y décrit toutefois les mesures mises en œuvre pour protéger l'habitat essentiel existant.

Les mesures proposées dans ce plan d'action auront une incidence socioéconomique limitée et n'imposent aucune restriction quant à l'utilisation du territoire à l'extérieur du PNPB et du PMNFF. Les coûts directs de la mise en œuvre de ce plan d'action seront assumés par Parcs Canada. Les coûts indirects devraient être minimes, tandis que les avantages comprendront des effets positifs sur l'intégrité écologique des parcs, une meilleure sensibilisation et appréciation en ce qui concerne la valeur de la biodiversité pour les Canadiens, ainsi que des possibilités de participation pour les communautés locales et les groupes autochtones.

Table des matières

Énoncé de recommandation et d'approbation	i
Préface	ii
Remerciements	iii
Sommaire	iv
Table des matières	v
1 Contexte	1
1.1 Portée du plan d'action.....	4
2 Objectifs propres aux sites en matière de population et de répartition	8
3 Mesures de conservation et de rétablissement.....	8
4 Habitat essentiel.....	11
4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel.....	11
5 Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques	11
5.1 Coûts	12
5.2 Avantages	12
6 Mesure des progrès	13
7 Références	13
Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril du PNPB et du PMNFF.	18
Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNPB et le PMNFF	23
Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles	26
Annexe D : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées	28

1 Contexte

Le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce (PNPB) et le parc marin national du Canada Fathom Five (PMNFF) sont situés à l'extrémité de la péninsule Bruce qui sépare la baie Georgienne du lac Huron. La péninsule s'étend sur 90 km de long, l'escarpement du Niagara, qui longe toute sa bordure du côté est, en constitue la caractéristique la plus notable. À l'intérieur du PNPB, l'escarpement forme la rive de la baie Georgienne et est reconnu comme faisant partie de l'aire centrale de la réserve de la biosphère mondiale de l'UNESCO dénommée « Escarpement du Niagara ».

Le PNPB a été créé par le gouvernement fédéral en 1987 pour protéger un exemple représentatif de la région naturelle des basses terres des Grands Lacs et du Saint-Laurent. En raison de la nature fragmentée des terrains du parc, bon nombre des pressions exercées sur son écosystème proviennent de l'extérieur de ses limites. C'est la raison pour laquelle les Premières Nations, les résidents locaux, les organismes non gouvernementaux, d'autres groupes ainsi que les utilisateurs des terres jouent un rôle important dans la gestion, la restauration et la protection de l'écosystème du nord de la péninsule Bruce.

Le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce abrite la plus grande forêt continue du sud-ouest de l'Ontario. Il protège également des écosystèmes rares sur la planète tels que des landes calcaires (alvars) et des forêts à flanc de falaise. C'est pour ces raisons que le parc constitue un paradis pour les ornithologues, les botanistes et les amateurs de nature et que la région environnante est hautement prioritaire pour les organisations régionales, provinciales et nationales de conservation. Voici quelques-unes des valeurs naturelles faisant la spécificité du parc :

- d'anciens thuyas occidentaux poussant sur les falaises de l'escarpement du Niagara; plusieurs de ces arbres sont âgés de plus de mille ans, ce qui en fait les arbres les plus anciens dans l'est de l'Amérique du Nord;
- une population isolée et génétiquement distincte d'ours noirs;
- le seul serpent venimeux de l'Ontario, le massasauga;
- quarante-trois espèces d'orchidées;
- des caractéristiques topographiques karstiques étendues, notamment des grottes, des gouffres et des ruisseaux qui disparaissent.

Le parc marin national du Canada Fathom Five a été créé en 1987 dans le cadre du processus de planification du PNPB pour représenter la région marine de la baie Georgienne. Résultat de la réunion de l'ancien parc provincial Fathom Five et des îles locales du parc national du Canada des Îles-de-la-Baie-Georgienne (PNIBG), ce parc est réputé pour le pittoresque de ses paysages aquatiques insulaires, pour son spectaculaire « escarpement du Niagara », pour ses épaves historiques et pour les possibilités de plongée de renommée internationale qu'il offre. Fathom Five fait partie du plan de l'escarpement du Niagara et de la réserve mondiale de la biosphère de l'escarpement du Niagara, composée d'une série de plus de cent parcs et aires protégées reliés par le sentier Bruce et s'étirant de Queenston à Tobermory. En tant que parc le plus septentrional de la chaîne et en tant que seule aire marine protégée,

Fathom Five est un élément important du système. La partie aquatique du parc représente un écosystème oligotrophe, c'est-à-dire que les eaux sont claires, bien oxygénées, peu concentrées en éléments nutritifs et dotées d'une productivité relativement faible. Il y a aucune trace de pollution notable dans le parc. Les îles, comme le continent, ont connu de fortes perturbations au tournant du XIX^e siècle, et les forêts qui existaient avant l'arrivée des Européens ont depuis été perdues du fait de la colonisation, de l'exploitation forestière et des incendies de forêt.

Les deux parcs représentent également une importante valeur culturelle. La péninsule Bruce, y compris les îles du PMNFF, est située dans une zone que la Nation Ojibway de Saugeen (NOS) désigne comme son territoire traditionnel sous le nom de *Anishinaabekiing*. Les *Anishnaabe* de la NOS y vivent depuis des temps immémoriaux. Sur ce territoire, ils se sont livrés et continuent à se livrer aujourd'hui à des activités de récolte et de gestion des ressources naturelles, notamment la chasse, la pêche, le piégeage ainsi que la collecte à des fins de subsistance, cérémonielles et commerciales. De nombreux sites archéologiques dans le parc témoignent de traces d'occupation humaine datant de la période archaïque (8 000 à 2 000 ans avant notre ère) à la période sylvicole (1 000 avant notre ère à 1 000 de notre ère). Les Européens se sont installés dans les parties septentrionales de la péninsule Bruce à la fin du XIX^e siècle et certains paysages du PNPB revêtent également une importance régionale pour leur représentation des premiers colons et de l'histoire agricole sur la péninsule.

La santé et la viabilité des communautés de la NOS, les lieux auxquels elles accordent une importance culturelle et spirituelle et les possibilités de développement économique sont inextricablement liés à la santé des terres et des eaux de l'*Anishinaabekiing*, qui comprend le PNPB, le PMNFF et les eaux environnantes. La NOS se compose de la Première Nation non cédée des Chippewas de Nawash, située à environ 70 km au sud-est du parc à proximité de Wiarton, en Ontario, et de la Première Nation des Chippewas de Saugeen, située à 85 km au sud-ouest du parc près de Southampton, en Ontario. Lorsqu'elles collaborent à des enjeux d'intérêt commun, on les désigne collectivement sous le nom de Nation Ojibway de Saugeen. Dans l'ancien canton de St. Edmunds, elles partagent une réserve de chasse entourée sur trois côtés par le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce. La Nation ojibway de Saugeen et Parcs Canada ont de nombreux intérêts en commun, notamment la protection du patrimoine naturel et culturel de la péninsule ainsi que le désir de favoriser l'attachement à ses ressources naturelles et culturelles et de diffuser des connaissances à ce sujet. L'élaboration du présent plan d'action a été renforcée par la participation du représentant pour les espèces en péril de la Première Nation non cédée des Chippewas, qui a contribué à la compréhension qu'a actuellement Parcs Canada des domaines d'intérêt mutuel.

La préservation et le rétablissement de l'intégrité écologique constituent la première priorité des parcs nationaux, en vertu du paragraphe 8(2) de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. Dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five, les espèces en péril, leurs résidences et

leur habitat sont ainsi protégés par la réglementation en vigueur dans les parcs nationaux lorsqu'elle s'applique. De plus, les interdictions de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) protégeant les individus et leurs résidences s'appliquent automatiquement sur le territoire domanial (terrestre et aquatique) lorsqu'une espèce est inscrite. Toutes les parcelles d'habitat essentiel présentes dans les parcs nationaux doivent être protégées. En attendant la résolution des revendications territoriales des Premières Nations et des litiges y afférents, aucun des deux parcs n'a, pour l'instant, fait l'objet d'une publication légale dans la *Gazette du Canada* en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*. En outre, de vastes zones des deux parcs (terrestres et aquatiques) appartiennent à la province et sont gérées par Parcs Canada. Dans ces zones, on peut, en vue de la protection des espèces en péril et de leur habitat, avoir recours à des instruments juridiques tels que la *Loi sur l'entrée sans autorisation* de l'Ontario, L.R.O. 1990, la *Loi sur les espèces en voie de disparition* de l'Ontario, L.O. 2007, chapitre 6, et la *Loi sur les pêches* fédérale, L.R.C. 1985, chapitre F-14.

Les mesures visant le rétablissement des espèces en péril seront intégrées au cadre des programmes permanents d'intégrité écologique de Parcs Canada. Les programmes d'intégrité écologique de Parcs Canada participent au rétablissement des espèces en péril en dressant l'inventaire des espèces et en recueillant des données de surveillance ainsi qu'en assurant la mise en œuvre de projets de restauration des habitats et d'autres mesures de conservation. Les mesures propres aux espèces décrites dans le présent plan contribueront au maintien et à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les deux parcs en améliorant l'état de conservation des espèces indigènes et de leur habitat et en préservant la biodiversité.

Un certain nombre de plans et de programmes de rétablissement, de plans de gestion et de plans d'action fédéraux et provinciaux ont été préparés pour les espèces prises en compte dans le présent plan d'action. En combinaison avec les évaluations de la situation de ces espèces, ces documents fournissent une orientation pour le rétablissement de ces espèces prises individuellement, notamment des orientations stratégiques, des objectifs de rétablissement ainsi que des mesures relatives à leur habitat essentiel et aux menaces qui pèsent sur elles. Ce plan d'action a été élaboré et sera mis en application conformément à ces documents de rétablissement et devrait être considéré comme partie intégrante de cet ensemble de programmes et de plans interreliés.

1.1 Portée du plan d'action

La portée géographique de ce plan d'action comprend toutes les terres et toutes les eaux administrées par le PNPB et par le PMNFF (figure 1). Étant donné que l'Agence Parcs Canada (APC) a des responsabilités spéciales et dispose de l'autorité de gestion vis-à-vis des espèces en péril présentes sur les terres et dans les eaux qu'elle administre et qu'elle a le pouvoir de prendre directement des mesures de conservation, ce plan d'action visant des espèces multiples a été rédigé spécifiquement pour ces deux parcs. Il convient de noter que la LEP ne s'applique pas de la même façon sur l'ensemble de ces terres. Bon nombre des terres et des eaux se trouvant dans les limites des parcs appartiennent à la province, mais sont gérées par Parcs Canada dans l'esprit de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.



Figure 1. Portée géographique du plan d'action visant des espèces multiples dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five.

Ce plan d'action vise les espèces en péril inscrites à la LEP qui sont régulièrement présentes dans le PNPB et dans le PMNFF et qui nécessitent un plan d'action en vertu de l'article 47 de la LEP, ainsi que d'autres espèces préoccupantes sur le plan de la conservation (tableau 1). Cette approche répond aux exigences établies par la LEP et fournit à l'Agence Parcs Canada un plan exhaustif pour la conservation et le rétablissement des espèces présentes dans ces sites. Ce plan sera modifié au besoin pour satisfaire aux exigences de la LEP en matière d'élaboration de plans d'action.

Tableau 1. Espèces en péril visées par le plan d'action.

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Platanthère blanchâtre de l'Est	<i>Platanthera leucophaea</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Hyménoxys herbacé	<i>Tetaneuris herbacea</i>	Menacée	Menacée
Petite chauve-souris brune	<i>Myotis lucifugus</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Chauve-souris nordique	<i>Myotis septentrionalis</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Couleuvre royale	<i>Regina septemvittata</i>	En voie de disparition	En voie de disparition
Tortue mouchetée (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)	<i>Emydoidea blandingii</i>	Menacée	Menacée
Paruline du Canada	<i>Cardellina Canadensis</i>	Menacée	Menacée
Engoulevent d'Amérique	<i>Chordeiles minor</i>	Menacée	Menacée
Engoulevent bois-pourri	<i>Antrostomus vociferus</i>	Menacée	Menacée
Paruline à ailes dorées	<i>Vermivora chrysoptera</i>	Menacée	Menacée
Chardon de Hill	<i>Cirsium hillii</i>	Menacée	Menacée
Petit Blongios	<i>Ixobrychus exilis</i>	Menacée	Menacée
Massasauga (population des Grands Lacs et du Saint-Laurent)	<i>Sistrurus catenatus</i>	Menacée	Menacée
Pic à tête rouge	<i>Melanerpes erythrocephalus</i>	Menacée	Menacée
Rainette faux-grillon de l'Ouest (population des Grands Lacs et du Bouclier canadien)	<i>Pseudacris triseriata</i>	Menacée	Menacée
Moucherolle à côtés olive	<i>Contopus cooperi</i>	Menacée	Menacée
Martinet ramoneur	<i>Chaetura pelagica</i>	Menacée	Menacée
Chabot de profondeur	<i>Myoxocephalus thompsonii</i>	Préoccupante	Préoccupante
Iris lacustre	<i>Iris lacustris</i>	Menacée	Menacée

Espèce	Nom scientifique	Statut selon le COSEPAC	Statut selon l'annexe 1 de la LEP
Couleuvre mince (population des Grands Lacs)	<i>Thamnophis sauritus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Potamot de Hill	<i>Potamogeton hillii</i>	Préoccupante	Préoccupante
Couleuvre tachetée	<i>Lampropeltis triangulum</i>	Préoccupante	Préoccupante
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	<i>Falco peregrinus anatum</i>	Préoccupante	Préoccupante
Quiscale rouilleux	<i>Euphagus carolinus</i>	Préoccupante	Préoccupante
Tortue serpentine	<i>Chelydra serpentina</i>	Préoccupante	Préoccupante
Arnoglosse plantain	<i>Arnoglossum plantagineum</i>	Préoccupante	Préoccupante
Ours noir	<i>Ursus americanus</i>	Non évaluée	Non inscrite
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	Menacée	Non inscrite
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Menacée	Non inscrite
Grande chauve-souris brune	<i>Eptesicus fuscus</i>	Non évaluée	Non inscrite
Goglu des prés	<i>Dolichonyx oryzivorus</i>	Menacée	Non inscrite
Sturnelle des prés	<i>Sturnella magna</i>	Menacée	Non inscrite
Chauve-souris pygmée	<i>Myotis leibii</i>	Non évaluée	Non inscrite
Pioui de l'Est	<i>Contopus virens</i>	Préoccupante	Non inscrite
Esturgeon jaune (populations des Grands Lacs et du haut Saint-Laurent)	<i>Acipenser fulvescens</i>	Menacée	Non inscrite
Cisco à mâchoires égales	<i>Coregonus zenithicus</i>	Menacée	Non inscrite
Chabot de profondeur (populations des Grands Lacs – Ouest du Saint-Laurent)	<i>Myoxocephalus thompsonii</i>	Préoccupante	Préoccupante
Lamproie argentée	<i>Ichthyomyzon unicuspis</i>	Préoccupante	Non inscrite
Grive des bois	<i>Hylocichla mustelina</i>	Menacée	Non inscrite
Bruant sauterelle	<i>Ammodramus savannarum pratensis</i>	Préoccupante	Non inscrite

2 Objectifs propres aux sites en matière de population et de répartition

On a évalué la possibilité pour l'APC de prendre, au PNPB et au PMNFF, des mesures de gestion qui contribueront au rétablissement de chacune des espèces. On a défini des objectifs propres à ces deux parcs en matière de population et de répartition (annexe A) afin de préciser de quelle façon ils peuvent contribuer à la réalisation des objectifs nationaux présentés dans les programmes de rétablissement et dans les plans de gestion fédéraux. Comme elles sont directement liées aux objectifs en matière de population et de répartition des parcs, les activités de surveillance sont répertoriées à l'annexe A plutôt que dans les tableaux des mesures de rétablissement (annexes B et C). Dans les cas où il est peu probable que le parc contribue au rétablissement d'une espèce, les objectifs et les mesures de conservation qui lui sont propres pourraient se limiter aux mesures de protection établies par la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* et par la LEP, et la surveillance de la population de l'espèce ainsi que la préservation et la restauration de son habitat seraient alors réalisées par l'intermédiaire du régime de gestion du parc. Pour de nombreuses espèces, des objectifs propres au PNPB et au PMNFF ne sont pas pertinents à l'échelle de ce plan d'action, et ce, pour de nombreuses raisons, notamment parce que 1) les menaces ne peuvent être contrôlées dans le parc ou n'existent pas à cet endroit (par exemple en cas de maladie largement répandue, de perte d'un habitat d'hivernage, de récolte du foin), 2) l'espèce est seulement de passage ou n'est pas présente sur des terres ou dans des eaux relevant de la compétence du parc (par exemple dans le cas où elle migre en traversant le parc ou lorsque la reproduction n'est pas confirmée) ou 3) la population dans le parc ne représente qu'une toute petite partie de la répartition de l'espèce au Canada, ou est inconnue ou non confirmée.

3 Mesures de conservation et de rétablissement

Le PNPB et le PMNFF jouent un rôle crucial dans la conservation et la protection de certaines des espèces les plus rares du Canada et de leur habitat. Le PNPB représente les plus grandes étendues de forêt continue au sud-ouest de l'Ontario et contient des écosystèmes rares à l'échelle du globe, comme des alvars et des forêts à flanc de falaise. Le PMNFF, l'une des plus grandes aires marines protégées sur les Grands Lacs, comprend des habitats importants de fraye et de grossissement d'espèces de poissons ainsi que des zones humides côtières productives. Ensemble, ces deux parcs nationaux abritent plus de 25 espèces actuellement en péril au Canada, dont plusieurs sont endémiques à la région des Grands Lacs et dont beaucoup ont un statut de conservation préoccupant à l'échelle mondiale (NatureServe, 2015).

Les incidences écologiques passées et présentes sur ces espèces comprennent la surexploitation, la destruction d'habitats, l'émergence d'espèces envahissantes non indigènes et la persécution humaine. Ces impacts ont entraîné la disparition de plusieurs espèces, notamment le cisco à nageoires noires (*Coregonus nigripinnis*), le kiyi des Grands Lacs supérieurs (*Coregonus kiyi kiyi*) et le cisco à museau court (*Coregonus reighardi*), mettant en évidence la nécessité et l'importance des aires de

conservation comme le PNPB et le PMNFF. Depuis la fin des années 1980, le PNPB et le PMNFF ont travaillé avec des partenaires et des bénévoles afin d'améliorer l'intégrité écologique des parcs et de contribuer au rétablissement de nombreuses espèces inscrites. En outre, ils ont joué un rôle important pour mieux faire connaître et apprécier les espèces en péril ainsi que pour offrir des occasions de recherche et d'études universitaires susceptibles de servir de base aux initiatives de gestion et de restauration.

Le processus d'élaboration du plan d'action a défini des mesures pour atteindre les objectifs en matière de population et de répartition dans les sites, ainsi que les mesures requises pour protéger les espèces et acquérir des connaissances à leur sujet. Un processus de priorisation a permis de déterminer quelles mesures seront prises par les responsables des parcs (annexe B) et lesquelles seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront disponibles (annexe C). Ce processus a essentiellement pris en considération l'efficacité des mesures sur le plan écologique, tout en tenant compte des possibilités d'offrir une expérience plus riche aux visiteurs des parcs et des occasions de mieux faire connaître les espèces en péril par l'entremise de relations externes, ainsi que des possibilités et des contraintes budgétaires. Lorsque c'est possible, Parcs Canada a recours à une approche écosystémique en donnant priorité aux actions bénéfiques pour plusieurs espèces en même temps, permettant ainsi une protection et un rétablissement efficaces et efficients des espèces en péril.

Quatre thèmes se dégagent de ces mesures : la gestion active, la surveillance et les relevés, la recherche et la collaboration.

Gestion active

Les espèces envahissantes représentent la menace la plus importante pour beaucoup d'espèces en péril des deux parcs. À ce jour, les lacs intérieurs du PNPB sont exempts d'espèces aquatiques envahissantes, une situation tout à fait remarquable dans le sud de l'Ontario que le parc a l'intention de maintenir en continuant à mettre en œuvre les mesures de sa stratégie sur les espèces aquatiques envahissantes. Ces mesures permettent de veiller plus facilement à ce que certaines espèces ne pénètrent pas dans les lacs intérieurs du parc. L'écrevisse à taches rouges (*Orconectes rusticus*) pourrait, par exemple, avoir une incidence sur les populations d'écrevisses indigènes et, par conséquent, entraîner des répercussions négatives sur la couleuvre royale dont le régime alimentaire est essentiellement composé de ces espèces d'écrevisses. Les parcs ont l'intention de poursuivre leurs programmes de gestion des espèces envahissantes qui ont obtenu, jusqu'ici, d'excellents résultats dans la lutte contre les phragmites et ont permis de réduire la présence d'autres espèces envahissantes comme la centaurée maculée et l'alliaire officinale.

Outre la lutte contre les espèces envahissantes, les parcs souhaitent mettre en place d'autres mesures pour répondre à un certain nombre des menaces auxquelles les espèces en péril doivent faire face dans la région. La mortalité attribuable à la circulation routière constitue l'une des plus graves menaces pesant sur le massasauga

et sur d'autres reptiles et amphibiens de la péninsule Bruce (Stinnissen, 2015). On peut réduire cette menace grâce à des mesures de ralentissement de la circulation et de sensibilisation des visiteurs et en mettant en place des couloirs de passage sécuritaire dans le parc. Le plan comprend également des mesures pour faire face à la circulation illégale de véhicules hors route dans le parc. En effet, non seulement ces véhicules peuvent endommager des habitats essentiels et d'être à l'origine de la mortalité directe de plusieurs espèces, ils fournissent également un vecteur aux espèces envahissantes pour se propager dans le parc.

Surveillance et relevés

Les populations de massasaugas de la péninsule Bruce et de la partie est de la baie Georgienne sont probablement les plus importantes et les moins menacées de toute l'aire de répartition de cette espèce. La plus importante population continue d'iris lacustres au Canada se trouve sur des terres gérées par l'APC et sur des terres provinciales dans le nord de la péninsule Bruce. Le PNPB abrite certaines des populations les plus septentrionales au Canada de couleuvres royales et de platanthères blanchâtres de l'Est, cette dernière étant également l'une des plus importantes recensées au pays, et près de 30 % des populations connues de potamots de Hill. Compte tenu de l'importance du PNPB pour de multiples espèces en péril, la surveillance qui y est mise en œuvre s'avère essentielle pour mieux comprendre la dynamique de leurs populations et leur rétablissement. En outre, des relevés ciblés sont nécessaires pour déterminer la présence et la répartition d'espèces telles que le cisco à mâchoires égales, l'Engoulevent d'Amérique, l'Engoulevent bois-pourri et la rainette faux-grillon de l'Ouest, et pour préciser le rôle et l'importance du PNPB et du PMNFF pour la protection et le rétablissement de ces espèces.

Enfin, les grottes se trouvant dans les limites du PNPB et du PMNFF fournissent certains des plus grands hibernacles naturels connus au Canada pour les chauves-souris, notamment la petite chauve-souris brune et la chauve-souris nordique (Geomatics International Inc. et Buck, 1997). À ce jour, on n'a pas détecté de syndrome du museau blanc chez les individus de ces colonies qui hibernent dans ces grottes. On prévoit toutefois poursuivre la surveillance et mettre en place des meilleures pratiques de gestion.

Recherche

Le PNPB et le PMNFF offrent des possibilités de recherche pour combler les lacunes de la base de connaissances requise pour élaborer des programmes de rétablissement efficaces visant plusieurs espèces en péril. Le plan comprend des mesures visant à analyser la façon dont le chardon de Hill réagit à un défrichage par le feu et par des moyens mécaniques, à déterminer le potentiel de multiplication *in vitro* et de conservation à long terme (cryoconservation) de la platanthère blanchâtre de l'Est et du chardon de Hill, et à poursuivre les recherches sur la génétique de la population isolée d'ours noirs de la péninsule Bruce. Ces études permettront de mieux comprendre la dynamique des populations, les menaces envers ces espèces et les options de gestion envisageables. Bon nombre de ces mesures exigeront des partenariats, un financement

supplémentaire ou les deux, et seront renforcées par la possibilité de collaborer avec le monde universitaire et avec les partenaires de la conservation.

Collaboration

L'aire de répartition de nombreuses espèces en péril s'étend au-delà des limites des deux parcs et, s'il est vrai qu'il est possible d'améliorer le caractère convenable des habitats et de fournir une protection en leur sein, il ne s'agit là que d'une partie de la solution. Plusieurs des mesures de ce plan prévoient la participation de partenaires clés de la conservation – par exemple la NOS, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario et Pêches et Océans Canada – ainsi que des groupes d'utilisateurs des parcs (Ontario Access Coalition), afin de sensibiliser le public aux difficultés auxquelles sont confrontées les espèces en péril présentes dans les parcs et l'inciter à participer à des initiatives scientifiques citoyennes, notamment par l'entremise d'applications à développer permettant aux visiteurs de signaler les observations d'espèces en péril. Le PNPB et le PMNFF s'assureront du concours de la NOS dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre conjointes de méthodes destinées à intégrer intelligemment les connaissances traditionnelles autochtones avec les pratiques de gestion visant la conservation des espèces en péril.

4 Habitat essentiel

En vertu du paragraphe 2(1) de la LEP, l'habitat essentiel est défini comme « l'habitat nécessaire à la survie ou au rétablissement d'une espèce sauvage inscrite, qui est désigné comme tel dans un programme de rétablissement ou un plan d'action élaboré à l'égard de l'espèce ». Au moment de la rédaction de ce document, il n'a pas été possible de désigner, dans les parcs, de l'habitat essentiel additionnel par rapport à celui déjà désigné dans les documents connexes. Les programmes de rétablissement de l'iris lacustre, de la platanthère blanchâtre de l'Est, du chardon de Hill, de l'hyménoxys herbacé et du massasauga désignent déjà de l'habitat essentiel pour ces espèces dans les parcs, et davantage d'habitat essentiel sera désigné à l'avenir dans la mesure du possible. Dans les cas où la désignation de l'habitat essentiel n'est pas terminée, celle-ci le sera dans un plan d'action à venir ou révisé ou dans un programme de rétablissement révisé. Pour obtenir des précisions, veuillez consulter le calendrier des études des programmes de rétablissement concernés.

4.1 Mesures proposées pour protéger l'habitat essentiel

Parcs Canada veillera à ce que l'habitat essentiel désigné dans le parc national du Canada de la Péninsule-Bruce et dans le parc marin national du Canada Fathom Five soit protégé.

5 Évaluation des coûts et des avantages socioéconomiques

Selon la *Loi sur les espèces en péril*, le ministre fédéral responsable doit, concernant le plan d'action, effectuer « l'évaluation des répercussions socioéconomiques de sa mise en œuvre et des avantages en découlant ».

5.1 Coûts

Le coût total de mise en œuvre du plan d'action sera assumé par Parcs Canada à même les crédits affectés aux salaires et aux biens et services. Cela comprend les coûts salariaux supplémentaires, le matériel, l'équipement et les marchés de services professionnels pour les mesures décrites aux annexes B et C. Par conséquent, la mise en œuvre de ce plan ne devrait entraîner aucun coût socioéconomique important pour les partenaires, les intervenants ou les Premières Nations. On tentera d'obtenir des ressources supplémentaires ou d'établir d'autres partenariats pour les mesures décrites à l'annexe C.

Bon nombre des mesures proposées seront intégrées aux activités de gestion du PNPB et du PMNFF et il y aura peu de nouveaux coûts. De plus, ces coûts, qui seront assumés par le gouvernement, seront couverts par la priorisation de fonds et de crédits salariaux existants dans les budgets des parcs. Il n'en résultera donc aucun coût additionnel pour la société.

Le plan d'action s'applique aux terres et aux eaux du PNPB et du PMNFF, et n'impose aucune restriction supplémentaire quant à l'utilisation des terres et des eaux situées à l'extérieur des parcs. Par conséquent, il ne donne lieu à aucun coût socioéconomique pour le public. Toutefois, les activités des visiteurs sur les terres et les eaux des parcs pourraient faire l'objet de restrictions mineures afin de protéger et de rétablir les espèces en péril.

5.2 Avantages

Les mesures présentées dans le présent plan d'action pour le PNPB et le PMNFF contribueront à l'atteinte des objectifs des programmes de rétablissement des espèces menacées et en voie de disparition ainsi qu'à l'atteinte des objectifs de gestion des espèces préoccupantes. Elles devraient également avoir des répercussions globalement positives sur l'intégrité écologique et offrir aux visiteurs et à la population en général des occasions plus nombreuses d'apprécier les parcs et les espèces qu'ils abritent. Ce plan d'action renferme des mesures qui pourraient apporter des avantages pour les Canadiens, notamment les effets positifs sur la biodiversité et la valeur que les personnes accordent à la préservation de la biodiversité.

Les mesures proposées visent l'adoption d'une approche équilibrée de réduction ou d'élimination des menaces qui pèsent sur les populations des espèces en péril et sur leur habitat. Ces mesures comprennent la protection des individus et de leur habitat (p. ex. restrictions à l'activité humaine dans les zones occupées par ces espèces, combinées aux activités courantes de recherche et de surveillance) et l'amélioration de la sensibilisation du public et des mesures d'intendance du milieu (p. ex. signalisation, programmes destinés aux visiteurs et diffusion de faits saillants dans les médias).

Les avantages économiques potentiels du rétablissement des espèces en péril présentes dans le PNPB et le PMNFF sont difficilement quantifiables, bon nombre des avantages tirés des espèces sauvages étant des produits non marchands qui ne se

prêtent pas aisément à une évaluation financière. Toutes les espèces sauvages, quelles qu'elles soient, ont une valeur intrinsèque et extrinsèque et sont appréciées par la population canadienne pour des raisons esthétiques, culturelles, spirituelles, récréatives, pédagogiques, historiques, économiques, médicales, écologiques et scientifiques. La conservation des espèces sauvages en péril est un élément notable de l'engagement du gouvernement du Canada à conserver la diversité biologique, et est importante pour la richesse économique et naturelle du Canada d'aujourd'hui et de demain.

La mise en œuvre du plan d'action devrait s'avérer bénéfique pour les visiteurs des parcs, les résidents locaux et la Nation Ojibway de Saugeen. Certaines activités contenues dans le plan pourraient offrir aux résidents locaux des possibilités de participer au rétablissement d'espèces en péril et d'établir des collaborations et des partenariats communautaires pour le rétablissement de ces espèces. Ces avantages devraient être répartis de manière relativement égale entre les résidents des collectivités locales, les possibilités de participation étant accessibles à tous. Parmi ces possibilités, on compte des occasions d'acquérir des connaissances sur les espèces en péril importantes sur le plan culturel, de participer aux activités de conservation pour les visiteurs et les collectivités locales, d'intégrer les connaissances traditionnelles autochtones aux enjeux de conservation dans le PNPB et le PMNFF, et de mieux faire connaître la culture et les valeurs autochtones aux résidents locaux et aux visiteurs des parcs. Lorsque ce sera possible, le PNPB et le PMNFF intégreront le savoir traditionnel dans la mise en œuvre des mesures visant à protéger les espèces en péril. Ce faisant, le plan va dans le sens de l'un des buts de la *Loi sur les espèces en péril*, à savoir : « que les connaissances traditionnelles des peuples autochtones du Canada devraient être prises en compte pour découvrir quelles espèces sauvages peuvent être en péril et pour l'élaboration et la mise en œuvre des mesures de rétablissement ».

6 Mesure des progrès

L'évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures servira de fondement au rapport sur l'application du plan d'action (exigé aux termes de l'article 55 de la LEP). L'évaluation des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs en matière de population et de répartition dans les sites concernés servira de fondement au rapport sur les répercussions écologiques de ce plan d'action.

7 Références

Brinker, S. 2007. Hydro-riparian Species at Risk Inventory – Bruce Peninsula National Park. Prepared for Parks Canada Agency, Bruce Peninsula National Park, Tobermory Ontario. Prepared by Dougan & Associates Ecological Consulting and Design. 84 pp. + appendices.

COSEWIC. 2009. Wildlife Species Assessment. COSEWIC's Assessment Process and Criteria. Government of Canada. (Également disponible en français : COSEPAC. 2009. Évaluation des espèces sauvages. Processus et critères d'évaluation du COSEPAC. Gouvernement du Canada.)

Environment Canada. 2012. Recovery Strategy for the Eastern Prairie Fringed-orchid (*Platanthera leucophaea*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. ii + 11 pp. + Appendices. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2012. Programme de rétablissement de la platanthère blanchâtre de l'Est (*Platanthera leucophaea*) au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. ii + 13 p. + annexes.)

Environment Canada. 2014a. Management Plan for the Tuberous Indian-plantain (*Arnoglossum plantagineum*) in Canada [Draft]. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa.

Environment Canada. 2014b. Management Plan for the Monarch (*Danaus plexippus*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2014d. Plan de gestion du monarque (*Danaus plexippus*) au Canada [Proposition]. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. v + 43 p.)

Environment Canada. 2014c. Recovery Strategy for the Least Bittern (*Ixobrychus exilis*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada. Ottawa. vi + 41 pp.

Environment Canada. 2015a. Management Plan for the Eastern Milksnake (*Lampropeltis triangulum*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. lii + 27pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Plan de gestion de la couleuvre tachetée (*Lampropeltis triangulum*) au Canada, Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa. lii + 28 p.)

Environment Canada. 2015b. Management Plan for the Eastern Ribbonsnake – Great Lakes population (*Thamnophis sauritus*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa, iv + 23 pp. (Également disponible en français: Environnement Canada. 2015. Plan de gestion de la couleuvre mince (*Thamnophis sauritus*), population des Grands Lacs, au Canada, Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Environnement Canada, Ottawa, iv + 25 p.)

Environment Canada. 2015c. Management Plan for the Tuberous Indian-plantain (*Arnoglossum plantagineum*) in Canada. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment Canada, Ottawa. iv + 13 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015b. Plan de gestion de l'arnoglosse plantain (*Arnoglossum plantagineum*) au Canada. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. iv + 15 p.)

Environment Canada. 2015d. Recovery Strategy for the Queensnake (*Regina septemvittata*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Environment Canada, Ottawa. 25 pp. + Appendices. (Également disponible en français: Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la couleuvre royale (*Regina septemvittata*) au Canada [Proposition]. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. 27 p. + annexes.)

Environment Canada. 2015e. Recovery Strategy for the Western Chorus Frog (*Pseudacris triseriata*), Great Lakes / St. Lawrence – Canadian Shield Population, in Canada, *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series, Environment Canada, Ottawa, vi + 50 pp. (Également disponible en français : Environnement Canada. 2015. Programme de rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest (*Pseudacris triseriata*), population des Grands Lacs et Saint-Laurent et du Bouclier canadien au Canada. Série de Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement Canada, Ottawa. vii + 52 p.)

Environment and Climate Change Canada. 2016. Management Plan for the Snapping Turtle (*Chelydra serpentina*) in Canada [Proposed]. *Species at Risk Act* Management Plan Series. Environment and Climate Change Canada, Ottawa. iv + 39 pp. (Également disponible en français: Environnement et Changement climatique Canada. 2016. Plan de gestion de la tortue serpentine (*Chelydra serpentina*) au Canada [Proposition]. Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*. Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa, iv + 39 p.)

Geomatics International Incorporated. 1997. Bruce Peninsula National Park, Fathom Five National Marine Park: Cave Ecology, Geology and Management. Prepared for Bruce Peninsula National Park/Fathom Five National Marine Park, Tobermory, Ontario. xi + 190 pp.

Jalava, J.V. 2008. Alvares of the Bruce Peninsula: A Consolidated Summary of Ecological Surveys. Prepared for Parks Canada, Bruce Peninsula National Park, Tobermory, Ontario. iv + 350 pp + appendices.

Jalava, J.V. 2009. Hydro-riparian Species at Risk Inventory – Bruce Peninsula National Park, Final Report, January 2009. Prepared for Parks Canada Agency, Bruce Peninsula National Park / Fathom Five National Marine Park, Tobermory Ontario. vi + 152 pp.

Jalava, J.V. et A. Chegahno. 2009. Species at Risk Inventory: Cape Crocker and Nawash Hunting Grounds, Phase II Summary Report, February 2009. Prepared for Chippewas of (Neyaashiinigmiing) Nawash First Nation, Cape Crocker, Ontario. iv + 168 pp.

Kaiser, J. 1994. The Flora of the Bruce Peninsula National Park and Vicinity, including the Tobermory Islands. Canadian Parks Service, Ontario Region, Cornwall, Ontario. vi + 111 pp.

McGuire, J. 2006. Lakeside Daisy (*Hymenoxys herbacea*) Inventory Report, 2006. Ecological Monitoring Program for Bruce Peninsula National Park of Canada. Bruce Peninsula National Park, Tobermory, Ontario. 5 pp.

Mills, K. 2005. Genetic analysis of black bear (*Ursus americanus*) in Ontario. Thèse, Trent University, Peterborough, Ontario, Canada.

Moreland, A. et A. Promaine. 2000. Rare Plant Management Plan - Bruce Peninsula National Park/Fathom Five National Marine Park.

Obbard, M. et E. Howe. 2013. Abundance and Viability of Black Bears (*Ursus americanus*) on the Bruce Peninsula, Ontario (Draft). Ontario Ministry of Natural Resources, Peterborough, Ontario. 11pp.

Ontario Access Coalition. 2011. An Interpretive Bouldering Guide to Halfway Log Dump, Bruce Peninsula National Park. 36 pp.

Ontario Ministry of Natural Resources. Recovery Strategy for Queen Snake.
Parks Canada Agency. 1998. Fathom Five National Marine Park Management Plan. Parks Canada Agency. Ottawa. 58 pp.

Parks Canada Agency. 2011a. Recovery Strategy for the Dwarf Lake Iris (*Iris lacustris*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Parks Canada Agency. Ottawa. x + 43 pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2011a. Programme de rétablissement de l'iris lacustre (*Iris lacustris*) au Canada. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. xiii + 47 p.)

Parks Canada Agency. 2011b. Recovery Strategy for Hill's Thistle (*Cirsium hillii*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Parks Canada Agency. Ottawa. vii + 84 pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2011b. Programme de rétablissement du chardon de Hill (*Cirsium hillii*) au Canada. Collection des Programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. xii + 88 p.)

Parks Canada Agency. 2011c. Recovery Strategy for the Lakeside Daisy (*Hymenoxys herbacea*) in Canada. *Species at Risk Act* Recovery Strategy Series. Parks Canada Agency, Ottawa. xi + 60 pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2011c. Programme de rétablissement de l'hyménoxys herbacé (*Hymenoxys herbacea*) au Canada. Série des programmes de rétablissement publiés en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. xiv + 64 p.)

Parks Canada Agency. 2013. Bruce Peninsula National Park Management Plan (draft). Parks Canada Agency. Ottawa. 63 pp.

Parks Canada Agency. 2014a. Management Plan for Hill's Pondweed (*Potamogeton hillii*) in Canada. *Species at Risk Act Management Plan Series*. Parks Canada Agency, Ottawa. v + 27 pp. (Également disponible en français: Agence Parcs Canada. 2014. Plan de gestion du potamot de Hill (*Potamogeton hillii*) au Canada, Série de Plans de gestion de la *Loi sur les espèces en péril*, Agence Parcs Canada, Ottawa, vi + 28 p.)

Parks Canada Agency. 2014b. Integrated Pest Management Plan for Bruce Peninsula National Park and Fathom Five National Marine Park.

Parks Canada Agency. 2015. Recovery Strategy for the Massasauga (*Sistrurus catenatus*) in Canada. *Species at Risk Act Recovery Strategy Series*. Parks Canada Agency. Ottawa. ix + 37pp. (Également disponible en français : Agence Parcs Canada. 2015. Programme de rétablissement du massasauga (*Sistrurus catenatus*) au Canada. Série de programmes de rétablissement de la *Loi sur les espèces en péril*. Agence Parcs Canada, Ottawa. viii + 38 p.)

Stinnissen, T.S. 2015. Factors affecting road mortality of reptiles and amphibians on the Bruce Peninsula. Mémoire de maîtrise, Trent University, Peterborough. 86 p.

Young, V.H. *et al.* 1996. Bruce Peninsula National Park Mammal Inventory. Vol. iv. Final Report. Prepared for Bruce Peninsula National Park, Tobermory, Ontario. xvi + 218 pp.

Annexe A : Renseignements sur les espèces, objectifs et plans de surveillance pour les espèces en péril du PNPB et du PMNFF.

Espèce	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population dans le PNPB et le PMNFF ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Ours noir	Sans objet	Maintenir la population actuelle	Petite population peut-être en déclin	Protocole de marquage et de recapture aux fins d'échantillonnage d'ADN visant à fournir une estimation de la population tous les cinq ans	Protocole mis en œuvre en collaboration avec la province pour l'ensemble de la péninsule Bruce
Iris lacustre	Maintenir, à long terme, des populations viables et autonomes d'iris lacustres dans l'aire de répartition actuelle de l'espèce en Ontario	Maintenir un indice de zone d'occupation dans le parc de 25 km ²	Inconnue	Surveillance de la présence de l'iris lacustre dans les 25 cellules de 1 km x 1 km de la grille du SNRC rendant compte de sa répartition au PNPB au cours d'un cycle de cinq ans	Accent mis sur la protection et le maintien de l'habitat existant
Platanthère blanchâtre de l'Est	1) Maintenir les 16 populations jugées existantes 2) Inverser les tendances à la baisse de la population dans les localités existantes	Maintenir la zone d'occupation dans le PNPB	Inconnue	Recensement annuel complet de la population, tout en continuant l'établissement de corrélations avec les niveaux d'eau élevés afin d'optimiser le travail de relevé	Population affichant une très grande variabilité interannuelle naturelle de ses effectifs en raison du régime des crues, d'où une difficulté à détecter des tendances quelconques à long terme Accent mis sur la protection et le maintien de l'habitat existant

³ Objectifs nationaux établis dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

⁴ La tendance en matière de population concerne la période 2009-2014.

⁵ Lorsque des objectifs en matière de population et de répartition ont été fixés pour le PNPB et le PMNFF, la surveillance vise à mesurer directement leur atteinte.

Espèce	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population dans le PNPB et le PMNFF ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Couleuvre mince	Conserver la couleuvre mince (population des Grands Lacs) et l'habitat où l'on sait qu'elle est présente; acquérir une compréhension suffisante de la répartition et de l'abondance de l'espèce (population des Grands Lacs) afin d'offrir une base plus solide aux efforts de conservation; atténuer les menaces connues vis-à-vis de cette population au Canada	Maintenir l'occupation dans chacune des cellules de 2 km x 2 km de la grille du SNRC pour lesquelles on a récemment signalé la présence de l'espèce	Inconnue	Surveillance des occurrences dans les cellules de la grille; compilation des données suivant un cycle de 5 ans	Lancement d'un programme utilisant les médias sociaux et des applications mobiles pour permettre aux visiteurs, au personnel et aux résidents locaux de signaler facilement leurs observations fortuites
Potamot de Hill	Maintenir la répartition actuelle et le nombre d'occurrences pour les dix prochaines années, ou jusqu'à ce que l'espèce soit réévaluée comme « non en péril » par le COSEPAC	Maintenir les huit occurrences connues	Inconnue	Surveillance de la présence du potamot de Hill à chacune des huit localités connues suivant un cycle de cinq ans	Étant donné que les populations de potamots de Hill sont dynamiques, la surveillance des populations connues devrait être combinée avec des relevés visant de nouvelles populations et leur habitat potentiel selon le protocole de surveillance mis au point en 2011 (Kirk <i>et al.</i>).
Chardon de Hill	Maintenir des populations autonomes	Maintenir un indice de zone d'occupation dans le parc de 17 km ²	Inconnue	Visite de chacune des cellules d'un kilomètre de côté contenant des chardons de Hill au moins une fois tous les cinq ans pour confirmer l'occupation	Accent mis sur la protection et le maintien de l'habitat existant

Espèce	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population dans le PNPB et le PMNFF ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Hyménoxys herbacé	Maintenir des populations autonomes dans l'aire de répartition actuelle	Maintenir un indice de zone d'occupation dans le parc de 11 km ²	Stable	Visite de chacune des cellules d'un kilomètre de côté contenant des hyménoxys herbacés au moins une fois tous les cinq ans pour confirmer l'occupation	Accent mis sur la protection et le maintien de l'habitat existant
Massasauga	Maintenir l'étendue actuelle de la zone d'occurrence et de la zone d'occupation pour toute la population régionale de la péninsule Bruce	Maintenir l'occupation dans les 46 cellules de 2 km x 2 km de la grille du SNRC à l'intérieur des limites du PNPB et du PMNFF	Inconnue	Surveillance des occurrences dans les cellules de la grille; compilation des données suivant un cycle de 5 ans	Un vaste paysage, demeuré dans un état relativement naturel et présentant une faible densité routière, constitue la composante la plus importante de l'habitat essentiel du massasauga au PNPB. Le parc joue un rôle vital pour deux des populations les plus importantes et les plus saines à l'échelle de l'aire de répartition de l'espèce. Lancement d'un programme utilisant les médias sociaux et des applications mobiles pour permettre aux visiteurs, au personnel et aux résidents locaux de signaler facilement leurs observations fortuites
Couleuvre tachetée	Maintenir les populations dans toute l'aire de répartition connue et combler les lacunes dans les connaissances	Maintenir l'occupation dans chacune des cellules de 2 km x 2 km de la grille du SNRC pour lesquelles on a récemment signalé la présence de l'espèce	Inconnue	Surveillance des occurrences dans les cellules de la grille; compilation des données suivant un cycle de 5 ans	Lancement d'un programme utilisant les médias sociaux et des applications mobiles pour permettre aux visiteurs, au personnel et aux résidents locaux de signaler facilement leurs observations fortuites

Espèce	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population dans le PNPB et le PMNFF ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Monarque	Atténuer les menaces pesant sur le monarque et veiller à ce qu'il dispose d'un habitat au Canada afin de maintenir la contribution canadienne actuelle à la population nord-américaine de monarques	Maintenir l'étendue de l'habitat convenable	Inconnue	Mesure de l'étendue de l'habitat convenable suivant un cycle de 5 ans	Les parcs continueront à protéger les individus et l'habitat, à restaurer l'habitat, à prendre des mesures pour atténuer les menaces qui pèsent sur l'espèce et à contribuer à l'élaboration des plans de rétablissement.
Couleuvre royale	Mettre fin au déclin de l'espèce et parvenir à maintenir ou à augmenter les populations de couleuvre royale à l'échelle de son aire de répartition actuelle au Canada	Maintenir l'occupation dans chacun des bassins hydrographiques actuellement occupés	Inconnue	Surveillance des occurrences de couleuvre royale dans chacun des bassins hydrographiques; compilation des données suivant un cycle de 5 ans	Lancement d'un programme utilisant les médias sociaux et des applications mobiles pour permettre aux visiteurs, au personnel et aux résidents locaux de signaler facilement leurs observations fortuites
Tortue serpentine	Adopter des mesures pour faire face aux principales menaces et documenter les tendances en matière de population à l'échelle du Canada	Maintenir l'occupation dans chacune des cellules de 2 km x 2 km de la grille du SNRC pour lesquelles on a récemment signalé la présence de l'espèce	Inconnue	Surveillance des occurrences dans les cellules de la grille; compilation des données suivant un cycle de 5 ans	Les parcs continueront à protéger les individus et l'habitat convenable, à restaurer l'habitat, à prendre des mesures pour atténuer les menaces qui pèsent sur l'espèce et à contribuer à l'élaboration des plans de rétablissement.
Arnoglosse plantain	Maintenir et, si possible, augmenter l'abondance actuelle et la répartition au Canada et améliorer les connaissances sur les populations et les menaces	Maintenir un indice de zone d'occupation dans le parc	Inconnue	Visite de chacune des cellules d'un kilomètre de côté contenant des arnoglosses plantains au moins une fois tous les cinq ans pour confirmer l'occupation	Les parcs continueront à protéger les individus et l'habitat, à restaurer l'habitat, à prendre des mesures pour atténuer les menaces qui pèsent sur l'espèce et à contribuer à l'élaboration des plans de rétablissement.

Espèce	Objectifs nationaux ³	Objectifs locaux en matière de population et de répartition	Tendance en matière de population dans le PNPB et le PMNFF ⁴	Surveillance des populations ⁵	Renseignements généraux et approche générale du parc
Paruline du Canada, Engoulevent d'Amérique, tortue mouchetée, chabot de profondeur, Engoulevent bois-pourri, Paruline à ailes dorées, Petit Blongios, Faucon pèlerin, Pic à tête rouge, Quiscale rouilleux, rainette faux-grillon de l'Ouest, Hirondelle rustique, Goglu des prés, Sturnelle des prés, Pioui de l'Est, Grive des bois, esturgeon jaune, cisco à mâchoires égales, petite chauve-souris brune, chauve-souris nordique, grande chauve-souris brune, chauve-souris pygmée, Moucherolle à côtés olive, Hirondelle de rivage, Martinet ramoneur, Bruant sauterelle		Aucun objectif n'a été établi, soit parce qu'il n'y a aucune menace connue dans les parcs, soit parce que les mesures de gestion susceptibles d'être mises en œuvre par l'APC pour contribuer à la conservation dans les limites du PNPB et du PMNFF n'auraient qu'une incidence limitée sur le rétablissement de l'espèce à l'échelle nationale	Inconnue	Consigner les observations fortuites	Les parcs continueront à protéger les individus et l'habitat convenable sur leurs terres et dans leurs eaux ainsi qu'à aider les partenaires, dans la mesure du possible, à protéger et à rétablir ces espèces. Par ailleurs, ils collaboreront avec les partenaires pour effectuer des relevés opportunistes des espèces pour lesquelles on dispose de peu de données de recensement dans le parc et adapteront les démarches de gestion en conséquence lorsque l'on trouvera de nouvelles populations.

Annexe B : Mesures de conservation et de rétablissement qui seront prises par le PNPB et le PMNFF

Espèce	N° de mesure	Mesure	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Tous les serpents et toutes les tortues en péril	1	Limitation de la vitesse sur les routes du parc et sensibilisation des visiteurs à ce sujet en mettant en place une signalisation adéquate et des dos d'âne	Réduction de la mortalité des serpents et des tortues attribuable à la circulation routière	On a déterminé que la mortalité attribuable à la circulation routière constituait l'une des principales causes de déclin du massasauga; en outre, on sait que, plus généralement, ce facteur constitue également l'une des principales causes du déclin des grands serpents en Ontario.	2017
Tous les serpents et toutes les tortues en péril	2	Atténuation de la mortalité attribuable à la circulation routière grâce à la mise en place d'écopassages et de clôtures	Réduction de la mortalité des serpents et des tortues attribuable à la circulation routière	Mortalité attribuable à la circulation routière	2017-2019
Massasauga	3	Collaboration avec d'autres autorités, au fur et à mesure que des occasions se présentent, en vue d'élaborer des pratiques de gestion exemplaires pour les activités se déroulant dans le parc et à l'échelle de l'écosystème global	Réduction des menaces pesant sur le massasauga du fait des activités humaines	Protection et gestion de l'habitat du massasauga dans toute la péninsule Bruce	2019
Massasauga	4	Déplacement, à la demande, des serpents des propriétés privées adjacentes au parc; exploitation de cette activité pour faire passer des messages d'intendance	Meilleure acceptation du massasauga par les résidents locaux et compréhension de la façon de coexister avec lui; réduction, en conséquence, du nombre de mises à mort délibérées de serpents	Mises à mort délibérées	En permanence

⁶ Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

Espèce	N° de mesure	Mesure	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Couleuvre royale	5	Mise en œuvre de la stratégie sur les espèces aquatiques envahissantes au PNPB, en y associant des activités de communication et de sensibilisation destinées aux publics cibles	Impossibilité pour l'écrevisse à taches rouges de s'établir dans les lacs intérieurs du PNPB	Espèces envahissantes (écrevisse à taches rouges)	En permanence
Toutes les plantes et tous les reptiles	6	Mise en œuvre de mesures pour empêcher la circulation illégale dans le parc de véhicules hors route	Réduction des incidences directes et indirectes de la circulation de véhicules hors route sur les espèces en péril	Espèces exotiques et envahissantes Incidences directes (mortalité et destruction de l'habitat)	2020
Toutes les plantes	7	Évaluation et atténuation des risques que présentent les plantes envahissantes étrangères adjacentes aux populations des cinq espèces végétales en péril du parc	Réduction des populations de plantes envahissantes adjacentes aux populations des espèces végétales en péril	Espèces exotiques et envahissantes	En permanence
Chardon de Hill	8	Mise en œuvre d'activités de gestion expérimentales afin de déterminer la façon dont le chardon de Hill réagit à un défrichage par le feu et par des moyens mécaniques	Meilleure compréhension du rôle des perturbations dans le maintien des populations de chardons de Hill	Habitat convenable limité	2020
Potamot de Hill	9	Élaboration et mise en œuvre d'une pratique de gestion exemplaire en matière d'élargissement et d'entretien des routes afin de limiter ou de prévenir les incidences sur le potamot de Hill	Réduction des incidences sur le potamot de Hill	Élargissement ou entretien des routes	2017
Hyménoxys herbacé	10	Collaboration avec l'Ontario Access Coalition afin de sensibiliser le public à la présence de l'hyménoxys herbacé à Halfway Log Dump, notamment en installant des panneaux de signalisation	Réduction des incidences directes de l'escalade de blocs du fait que les grimpeurs sont au courant de la présence de l'hyménoxys herbacé	Incidences directes	2016-2020

Espèce	N° de mesure	Mesure	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁶	Échéancier
Monarque	11	Lorsque c'est possible, gestion de l'asclépiade dans le cadre d'un programme de restauration écologique existant, par exemple en plantant cette espèce sur les sites en cours de restauration plutôt que de maintenir des zones d'herbacées non indigènes	Extension de l'habitat existant du monarque dans les deux parcs grâce à des plantations opportunistes	Disponibilité de lieux de ponte et de plantes pour nourrir les larves	2020
Toutes les espèces de chauves-souris	12	Mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires pour l'entretien de l'infrastructure utilisée par les chauves-souris comme perchoirs; restriction de l'accès aux hibernacles et surveillance de la présence du syndrome du museau blanc	Mise en œuvre de pratiques de gestion exemplaires relatives aux chauves-souris Élaboration et concrétisation de stratégies de collaboration avec les propriétaires privés pour restreindre l'accès aux hibernacles connus Surveillance des hibernacles accessibles pour détecter la présence du syndrome du museau blanc	Protection des individus et des résidences contre le syndrome du museau blanc	2016
Ours noir	13	Collaboration avec des partenaires pour réduire la mortalité des ours due aux êtres humains en sensibilisant la communauté locale au caractère unique et à la vulnérabilité de cette population	Réduction de la mortalité d'origine humaine liée à une meilleure compréhension de l'importance de la conservation de la population de la péninsule Bruce	Mortalité d'origine humaine	2020
Toutes les espèces	14	Mobilisation de la NOS dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre conjointes de méthodes permettant d'intégrer intelligemment les connaissances traditionnelles autochtones avec les pratiques de gestion des espèces en péril dans le PNPB et le PMNFF	Participation active de la NOS à la gestion des espèces en péril dans le PNPB et le PMNFF; intégration des connaissances traditionnelles autochtones	Plusieurs documents de rétablissement soulignent l'importance et l'utilité d'inclure les connaissances traditionnelles autochtones dans les programmes de rétablissement.	En permanence

Annexe C : Autres mesures de conservation et de rétablissement qui seront mises en œuvre au moyen de partenariats ou lorsque d'autres ressources seront accessibles

Espèce	N° de mesure	Mesure	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁷
Espèces végétales en péril	15	Actualisation et mise en œuvre du plan de gestion de la végétation pour le PNPB	Gestion des espèces végétales en péril dans le cadre de la gestion de la végétation à l'échelle du parc	Caractère convenable de l'habitat pour plusieurs espèces végétales en péril
Potamot de Hill	16	Réalisation de relevés dans l'habitat convenable du PNPB pour rechercher de nouvelles populations	Découverte de populations existantes au PNPB	Réalisation de relevés pour vérifier la présence du potamot de Hill dans des localités où une confirmation ou des travaux sur le terrain supplémentaires sont nécessaires
Platanthère blanchâtre de l'Est et chardon de Hill	17	Collecte de semences et envoi au Gosling Institute à des fins de conservation	Conservation à long terme des semences de ces deux espèces	S.O.
Monarque	18	Maintien de la station d'interprétation sans personnel présentant l'élevage de monarques vivants dans le centre des visiteurs	Sensibilisation accrue des visiteurs concernant la situation du monarque	Soutien de l'élaboration et de la mise en œuvre d'activités pédagogiques, de sensibilisation et de mobilisation du public afin de promouvoir une prise de conscience quant au monarque et aux menaces qui pèsent sur l'espèce et son habitat.
Massasauga et autres espèces de serpents et de tortues	19	Lancement d'un programme utilisant les médias sociaux et des applications mobiles pour permettre aux visiteurs, au personnel et aux membres de la communauté locale de signaler facilement à l'APC des observations fortuites de ces espèces parfois cryptiques	Augmentation du nombre d'observations fortuites et donc diminution du nombre de déclencheurs de gestion	S.O.

⁷ Menaces ou mesures de rétablissement décrites dans les versions les plus récentes des documents de rétablissement pertinents indiqués à la section Références.

Espèce	N° de mesure	Mesure	Résultats escomptés	Menaces ou mesures de rétablissement concernées ⁷
Massasauga	20	Collaboration avec des partenaires pour surveiller la limite sud de l'aire de répartition du massasauga sur la péninsule Bruce afin de déterminer si cette aire diminue ou si elle s'étend	Détection d'une réduction ou d'une extension de l'aire de répartition	Encouragement et soutien de la réalisation de relevés, d'inventaires et de programmes de collecte de données scientifiques par les citoyens, comme l'atlas des reptiles et des amphibiens de l'Ontario, afin d'améliorer les connaissances sur les occurrences de l'espèce dans le paysage et de promouvoir l'envoi de données sur l'observation du massasauga dans toute la province par le biais du CIPN ou de l'atlas.
Engoulevent d'Amérique	21	Réalisation de relevés pour déterminer le statut de l'espèce dans le PNPB et le PMNFF	Détermination du statut de l'espèce dans le PNPB et le PMNFF	S.O.
Chabot de profondeur, cisco à mâchoires égales, esturgeon jaune, lamproie argentée, Engoulevent bois-pourri	22	Réalisation de relevés dans l'habitat convenable pour déterminer le statut de ces espèces dans le PMNFF	Détermination du statut de ces espèces dans le PMNFF	S.O.
Rainette faux-grillon de l'Ouest	23	Réalisation de relevés dans l'habitat convenable pour déterminer le statut de l'espèce dans le PNPB	Détermination de la présence de la rainette faux-grillon boréale, de la rainette faux-grillon de l'Ouest ou des deux dans le PNPB	Réalisation de relevés pour préciser l'aire occupée par la population des Grands Lacs et Saint-Laurent et du Bouclier canadien (Environment Canada, 2014c)
Toutes les tortues	24	Repérage et protection des nids de tortues contre la prédation des œufs par des prédateurs favorisés par les activités humaines	Réduction de la prédation des œufs dans les nids de tortues	Prédation des œufs
Toutes les tortues et tous les serpents	25	Participation à des activités communautaires de sensibilisation sur l'importance de la conservation de ces espèces	Réduction de la mortalité d'origine humaine des serpents et des tortues	Persécution par les humains, mortalité attribuable à la circulation routière

Annexe D : Effets sur l'environnement et sur les espèces non ciblées

Une évaluation environnementale stratégique (EES) est effectuée pour tous les documents de planification du rétablissement produits aux termes de la *Loi sur les espèces en péril*, conformément à la *Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes*. L'objet de l'EES est d'incorporer les considérations environnementales à l'élaboration des projets de politiques, de plans et de programmes publics pour appuyer une prise de décisions éclairée du point de vue de l'environnement et pour évaluer si la mise en œuvre des mesures proposées dans un document de planification du rétablissement pourrait avoir une incidence sur un élément de l'environnement ou sur l'atteinte d'un objectif ou d'une cible de la [Stratégie fédérale de développement durable](#)⁸.

La planification du rétablissement vise à favoriser les espèces en péril et la biodiversité en général. Il est cependant reconnu que des mesures de rétablissement peuvent, par inadvertance, produire des effets environnementaux qui dépassent les avantages prévus. Le processus de planification, fondé sur des lignes directrices nationales, tient directement compte de tous les effets environnementaux, notamment des incidences possibles sur les espèces ou les habitats non ciblés. Les résultats de l'EES sont intégrés directement dans le plan d'action lui-même, et sont également résumés ci-dessous.

Dans l'ensemble, on prévoit que la mise en œuvre de ce plan d'action aura un effet bénéfique sur des espèces non ciblées, sur certains processus écologiques et sur l'environnement dans le PNPB et le PMNFF. Le plan veille à ce que soient appliqués les objectifs de rétablissement présentés dans les documents de rétablissement déjà élaborés pour certaines espèces en péril visées par le présent plan et qui faisaient l'objet d'une EES au moment de la rédaction de ces documents. En outre, le présent plan d'action a été élaboré au profit de toutes les espèces en péril qui sont régulièrement présentes dans le PNPB et le PMNFF. Toutes ces espèces ont été prises en compte dans la planification, tout effet secondaire potentiel a été évalué et atténué et, au besoin, des mesures ont été conçues de manière à avantager des espèces multiples. Le processus de planification s'est également appuyé sur les priorités établies dans le programme de surveillance de l'intégrité écologique des parcs et dans les plans directeurs des deux parcs (Parks Canada Agency, 1998 et 2013). Les mesures énoncées dans le présent plan concernent donc des priorités de gestion importantes qui visent l'amélioration de la santé écologique des parcs, au sens large. Enfin, le plan décrit les mesures d'intendance, les programmes d'éducation et les initiatives de sensibilisation visant les visiteurs, les résidents locaux, les organisations autochtones et le grand public. Il en découlera une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et de meilleures interventions en matière de conservation et de rétablissement des espèces en péril en général.

⁸ <http://www.ec.gc.ca/dd-sd/default.asp?lang=Fr&n=F93CD795-1>